

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9630382

PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME

Installations classées pour la protection de l'environnement AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant la demande d'autorisation de prolongation de l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux située au lieu-dit «Puy-Long» sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, présentée par le VALTOM

Une enquête publique d'une durée de trente-trois jours est ouverte du **lundi 17 juin 2024 (à partir de 9h00) jusqu'au vendredi 19 juillet 2024 inclus (jusqu'à 16h00)**, à l'effet de recueillir les observations de toute personne intéressée sur le projet présenté par le VALTOM en vue d'obtenir l'autorisation de prolongation d'exploiter l'installation de stockage de déchets non dangereux situé au lieu-dit «Puy-Long» sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand.

Cette demande concerne les rubriques suivantes :

- sous la nomenclature des installations classées :
 - régime de l'autorisation préfectorale pour les rubriques 3540-1, 2760-2-b et 2791-1 ;
 - régime de l'enregistrement pour les rubriques 2714-1, 2910-B1 et 2716-1 ;
 - régime de la déclaration pour les rubriques 2715, 2718-2 et 2794-2 ;
 - non classée pour les rubriques 2517, 2515-1 et 2713.
- sous la nomenclature "Loi sur l'Eau" :
 - régime de l'autorisation pour la rubrique 2.1.5.0 ;
 - régime de la déclaration pour les rubriques 1.1.1.0, 2.2.3.0 et 3.1.2.0.

Le dossier qui comporte notamment une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation non technique et l'avis de l'Autorité environnementale, est consultable en version papier :

- à l'**annexe de la mairie de Clermont-Ferrand**, Direction de la Santé publique, 31 place des Bughes (siège de l'enquête) et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 ;
 - en mairie de **Lempdes** aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
 - à la Préfecture du Puy de Dôme, sur un poste informatique, au bureau de l'Environnement, 5^{ème} étage du bâtiment situé rue d'Assas, à Clermont-Ferrand, du lundi au vendredi de 8h15 à 16h (15h30 le vendredi) ;
 - sur le site internet de la préfecture du Puy de Dôme (www.puy-de-dome.gouv.fr) ; rubriques : Politiques publiques/environnement, eau, préventions des risques/ICPE/dossiers en cours d'instruction/ Déchets : autorisation).
- M. Alain NERON, cadre retraité de l'industrie, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire (M. Gilles HERBACH est désigné commissaire enquêteur suppléant) recevra le public :
- à l'**annexe précitée de la mairie de Clermont-Ferrand** les :
 - **lundi 17 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;**
 - **mercredi 26 juin 2024 de 13h00 à 16h00 ;**
 - **vendredi 19 juillet 2024 de 13h00 à 16h00.**
 - en mairie de **Lempdes** :
 - **vendredi 21 juin 2024 de 14h00 à 17h00 ;**
 - **mardi 2 juillet 2024 de 14h00 à 17h00.**

Toute personne ayant des observations à présenter pourra :

9630495

PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de création d'un atelier de fabrication de produits issus du lait sur la commune de Tauves, présentée par la société BONILAIT PROTÉINES

Une enquête publique est ouverte du **mardi 18 juin 2024 à 8h30 au mercredi 17 juillet 2024 inclus à 16h30**, à l'effet de recueillir les observations de toute personne intéressée sur le projet présenté par la société BONILAIT PROTÉINES en vue d'être autorisé à créer un atelier de fabrication de produits issus du lait sur le territoire de la commune de Tauves.

Cette demande concerne les rubriques suivantes :

- la nomenclature des installations classées :
 - régime de l'autorisation préfectorale pour les rubriques 3642-1 ;
 - régime de la déclaration pour les rubriques 2910-A, 2921.1-b et 4718.2-b ;
 - non classée pour les rubriques 1185-2.b, 1630 et 4510
 - la nomenclature « Loi sur l'Eau » : non classée pour la rubrique 2.1.5.0
- Le dossier qui comporte notamment une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation non technique et l'avis de l'Autorité environnementale, est consultable :
- à la mairie de Tauves en version papier ainsi que les registres destinés à recevoir les observations des personnes intéressées. Ces documents sont consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public :
 - * **le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00**
 - * **le mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

- sur le site internet de la Préfecture du Puy-de-Dôme <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/rubriques> ; actions de l'Etat/environnement, eau, prévention des risques/icpe/dossier en cours d'instruction/industrie-agriculture : procédure d'autorisation)

- sur un poste informatique en préfecture du Puy-de-Dôme, au bureau de l'Environnement, 5^{ème} étage du bâtiment situé rue d'Assas à Clermont-Ferrand (63000), du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00 (15h30 le vendredi).
- M. Denis CAYLA, ingénieur retraité des travaux agricoles, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire (M. Patrick VITALIS est désigné commissaire enquêteur suppléant) recevra le public en mairie de Tauves :
- **le mardi 18 juin 2024 de 8h30 à 11h30 ;**
- **le vendredi 5 juillet 2024 de 9h00 à 12h00 ;**
- **le mercredi 17 juillet 2024 de 14h00 à 16h30**

Toute personne ayant des observations et/ou des propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert à cet effet et déposé à la mairie de Tauves, siège de l'enquête publique, pendant les heures d'ouverture,
- soit les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal lors des permanences,
- soit les adresser, au siège de l'enquête en mairie de Tauves, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre,
- les formuler sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/bonilait-tauves>
- les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : bonilait-tauves@mail.registre-numerique.fr.

Ces observations seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre déma-

Destination Santé

4 conseils pour préparer votre barbe- cue végétarien

Même en l'absence de viande, le barbecue peut s'avérer gourmand, coloré et festif. Bien sûr, l'on pense volontiers aux légumes classiques tels que le poivron ou l'aubergine. Mais fort heureusement, le champ des possibles s'avère bien plus vaste. Notez bien ces quelques conseils... qui commencent par une bonne maîtrise de la cuisson !

Coupez épais !

Vous vous doutez bien qu'une fois sur le grill, la courgette cuira différemment que la côte de bœuf. La clé est donc de couper des tranches plutôt épaisses, afin d'éviter qu'elles ne se décomposent à la première manipulation. Dispo-